

LA GAZETTE

LE MAGAZINE 100% FAIT MAISON QUI VOUS INFORME

ÉDITO
PAGE 2

FLASH INFOS
PAGES 3-4

DOSSIER :
CLASSIF'
PAGES 5-6-7

L'ACTU
DES NEGOS
PAGE 8

64 ANS, C'EST
TOUJOURS NON!
PAGE 9-10

CLASSIF'

ÉDITION SPÉCIALE

MARS 2025

la
cgt

CAF FINISTÈRE

BONUS
PAGE 11



ÉDITO

ON N'EST PAS PRÈS DE SE TAPER LA CLOCHE

Ce n'est pas l'approche de Pâques et de son cortège de petits lapins qui nous a inspiré de choisir, en couverture, cette photo "oreilles de lapin". Nous avons surtout voulu illustrer la volonté de notre employeur, avec cette nouvelle classif', de se moquer ostensiblement de nous. La correspondance entre cette image et notre réalité s'arrête là, cependant. Car la matérialité de nos rémunérations donne vite à cette moquerie une dimension bien plus caustique. Dans les faits, avec cette classif' :

- 70 % d'entre nous ne bénéficieront que de 3 points supplémentaires, soit 22,83 € bruts/mois.
- l'expertise et les compétences acquises en cours de carrière vont se trouver dévalorisées par une mise à niveau des rémunérations avec celles des collègues nouvellement arrivé-es : résultat de la fongibilité des points de compétences acquis.

Lors des deux journées d'études que nous avons proposées fin 2024 et auxquelles quelque 45 agents de la Caf29 et de la CPAM29 ont participé, nous avons pu analyser en profondeur les défaillances de cette classification.

Ce qui nous apparaissait donc comme une farce digne d'un 1er avril a été considéré comme une avancée par la CFDT, toujours très brave à défendre les salarié-es tant que cela ne contrarie pas l'employeur. Seul, ce syndicat a signé l'accord. Une signature suffisante pour le valider en l'état. Nous allons devoir faire avec.

Après quelques mois d'une mise en attente qui s'explique par l'instabilité gouvernementale de la période, la nouvelle classification des employés et des cadres vient d'être agréée par la tutelle. Elle entrera donc en application au 1er juin 2025.

Dans ces pages, vous trouverez quelques éléments pour vous repérer. N'y voyez en aucun cas de la résignation ! La lutte continue et nous aurons, cette année encore, à nous mobiliser pour l'amélioration de nos rémunérations par l'obtention d'une revalorisation significative de la valeur du point.

Avant de vous laisser poursuivre votre lecture, nous devons cependant corriger notre propos : la correspondance entre l'image de couverture et notre réalité ne s'arrête pas là. Avec la mise en application de la réforme de la retraite, à leur âge, nous serons toujours au travail ! L'appel à la **grève du 03 avril prochain** nous donne l'occasion de dire "64 ans, c'est toujours NON !"

L'équipe éditoriale

La classification entre en application.

La nouvelle classification des employés et cadres vient d'être agréée par la tutelle et entre donc en application dès ce 1er juin.

Une classification JUSTE est une classification qui doit permettre à CHACUN, quel que soit son niveau d'ancienneté, quelles que soient ses fonctions ou son statut, d'avoir un emploi positionné à un niveau correct, de valoriser son expertise et ses compétences, de bénéficier de réelles perspectives d'évolution et de vivre dignement de son salaire.

La FNPOS CGT s'est opposée au projet de l'employeur car malgré sa volonté affichée "d'attirer, fidéliser et adapter", cette nouvelle classification n'est qu'un mépris assumé pour les personnels en place depuis plusieurs années :

- Avec l'inacceptable mécanisme de « fongibilité », les salariés en place depuis plusieurs années financent eux-mêmes la prétendue augmentation des coefficients, sans aucun gain réel ;
- Cette classification dévalorise l'expertise et les compétences acquises par les salariés puisque la hausse des coefficients de base ne profite en réalité qu'aux nouveaux arrivants et aux futurs embauchés ;
- Pour les 70% des agents CDI, le gain durable n'est que de 3 misérables points, soit 22,83 euros bruts par mois, dans un contexte marqué par un gel de la valeur du point depuis des années, un écart défavorable avec l'inflation de presque 22% en 15 ans, une précarité grandissante et une situation d'urgence sociale vécue par les personnels de la Sécurité sociale.

Comble du mépris, les accords de classification des « agents de direction » et des « praticiens conseil » accordent des mesures très avantageuses pour ces derniers : revalorisation conséquente des coefficients et augmentation de la part variable de façon conséquente.



Il y a deux types de syndicalisme : celui qui tire vers le bas en validant trop rapidement le projet de l'employeur avec une certaine satisfaction assumée maintenant qu'il est finalement agréé et la CGT qui grâce à sa combativité a déjà obtenu le doublement de l'enveloppe budgétaire pour négocier la classification.

La CGT ne laissera pas le personnel seul face à cet accord.

Elle restera vigilante à la transposition pour qu'il n'y ait pas davantage d'agents lésés que ce que prévoit déjà malheureusement ce protocole d'accord.

Elle se tiendra notamment aux côtés de ceux dont l'emploi n'a pas été repéré au plan national.

Elle veillera à ce que l'ensemble des crédits dédiés aux parcours professionnels supplémentaires pour 2025 soient bien consommés.

Elle surveillera l'employeur qui, dans le contexte budgétaire limité actuel, tentera certainement des arbitrages privant certains d'améliorations salariales.

La CGT, fidèle à ses valeurs, continuera donc à se battre avec tous les salariés pour une classification juste et pour une augmentation conséquente de la valeur du point indexée sur l'inflation. Chacun doit pouvoir vivre dignement de son emploi et de ses salaires !



On est là pour vous
DÉFENDRE

INFOS PROCHAINEMENT DIFFUSÉES PAR LA DIRECTION

La direction diffusera prochainement un document d'information qui précisera les contours de la mise en œuvre de la classification à la Caf29. Il ne s'agit donc pas de diffuser ici, en avant-première, l'ensemble des informations, mais bien d'attirer votre regard sur certains éléments.

POINT EN INFO AU CSE DE MARS EN CONSULTATION AU CSE D'AVRIL

La mise en application de la nouvelle classification a fait l'objet d'un point en questions diverses à l'ordre du jour de la réunion du CSE du 25 mars. À ce stade, il s'agissait d'une première information en lien avec l'actualité de son agrément. Le sujet sera réinscrit à l'ordre du jour de la réunion du 24 avril : il s'agira alors d'un point soumis à consultation, c'est-à-dire avec avis du CSE.

UNE TRANSPOSITION QUI DISTINGUE DEUX SITUATIONS

Dans un premier temps, toute l'attention va porter sur la transposition de chaque situation dans la nouvelle classification. Pour cela, deux situations existent : les métiers repérés (ou métiers-repères) et les métiers non-repérés.

PAS D'APPRÉCIATION LOCALE POUR LES MÉTIERES "REPÉRÉS"

Les métiers repérés sont ceux dont les libellés d'emploi forment une liste figurant dans l'accord et pour lesquels un niveau est prédéterminé. La transposition de ces métiers ne donne pas lieu à une appréciation locale. À la Caf29, on compte une quarantaine de métiers repérés et 299 agents concernés.

VIGILANCE SUR LES MÉTIERES "NON- REPÉRÉS"

Les métiers qui ne figurent pas dans cette liste sont dits "non-repérés". Si la transposition de ces emplois est guidée par une méthodologie livrée par le national, elle doit être appréciée localement. Cette opération va donc appeler toute vigilance de nos élus au CSE. À la Caf29, on compte 63 métiers non-repérés et 125 agents concernés.

CLASSIF' : ÉLÉMENTS À SAVOIR

GARANTIE INDIVIDUELLE

L'accord stipule : "si le niveau de qualification du salarié est supérieur au niveau maximal défini pour son emploi, le salarié conserve son niveau de qualification". Autrement dit, l'opération de transposition ne peut pas conduire un agent à "redescendre" d'un niveau.

RECOURS POSSIBLE : ON VOUS ACCOMPAGNE

En cas de désaccord, un recours est possible, éventuellement suivi d'une contestation. Le recours initial devra être engagé dans un délai d'un mois après la réception du mail ou de la lettre qui nous informera individuellement de notre positionnement dans la nouvelle grille. Dans ces situations, il conviendra donc d'être réactifs ! Sur l'interpellation des élus CGT, la direction s'est engagée à fournir, en cas de recours de l'agent et sur sa demande, le détail du calcul ayant conduit à déterminer son nouveau positionnement.

STATUT CADRE DÈS LE NIVEAU 5A (5E ET IVA)

La nouvelle classification prévoit que les agents positionnés à partir du niveau 5A ont systématiquement le statut cadre. Ce sera également le cas des informaticiens et des informaticiennes à partir du niveau IVA, ainsi que des agents, parmi ceux mis à disposition, positionnés à partir du niveau 5E de la grille du personnel soignant, éducatif et médical.

AUCUNE TRANSPOSITION EN 4B ET 5C

Lors de la transposition applicable au 1er juin 2025, aucun emploi ne sera positionné sur l'un des deux nouveaux niveaux : le 4B et le 5C. Il s'agit d'une consigne nationale.

MAIS UN POSITIONNEMENT EN 4B ET 5C DÈS LA CAMPAGNE 2025

La direction prévoit néanmoins de positionner des agents dans ces niveaux dans un second temps, dans le cadre des parcours qui pourront être attribués lors de la campagne de mesures individuelles 2025. À ce jour, nous n'avons pas d'infos sur le cadrage budgétaire dans lequel s'inscriront ces mesures.

DES PAS DE COMPÉTENCE REVUS : + 1 POINT

On s'abstiendra de railler la mesquinerie de la révision des pas de compétence pour se contenter d'en livrer ici le détail :

- le premier palier passe de 7 points à 8 points
- le deuxième palier passe de 12 points à 13 points
- le troisième palier passe de 15 points à 16 points.

DÉPLAFONNEMENT DES NIVEAUX

Les coefficients max de chaque niveau sont supprimés.

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

Avril

Emploi "non-repérés"

Va se poursuivre au mois d'avril un travail local de positionnement des 63 métiers non-repérés dans la nouvelle grille. Cette opération est nommée "pesée des emplois" ; elle est effectuée par un système de cotation.

Analyse et échanges

Les résultats de cette pesée des emplois non-repérés seront transmis aux élus. Ils analyseront les éléments fournis par la direction et échangeront avec les agents qui le souhaitent.

Si vous faites partie des 125 agents concernés vous pouvez prendre contact avec nous par mail.

24 avril

Versement de la mesure de garantie

Elle correspond à 3 points.

Elle est rétroactive à janvier 2024.

Ex : pour un agent à temps plein, déjà salarié au 02/12/24, elle correspond à 42 points versés en une fois avec la paie reçue le 24 avril, puis 3 points jusqu'à la date de la transposition (donc sur le mois de mai, quoi !). Ensuite, c'est la classif' qui s'applique.

Consultation en CSE

La transposition des emplois à la CAF 29 sera présentée aux élus ; le sujet sera "en consultation", c'est-à-dire que le CSE devra émettre un avis.

Si vous souhaitez faire remonter vos observations ou vos interrogations par vos élus CGT, contactez-nous avant cette date.

avant le 1er juin

Info individuelle aux agents

Nous serons individuellement informé-es par mail ou par lettre du positionnement de notre emploi dans la nouvelle grille.

En cas de désaccord, le délai de recours est d'un mois. Il court dès la réception de ce mail ou de cette lettre. **Si vous êtes concernés, contactez-nous pour être accompagnés.**

1er juin

Mise en application

Au 1er juin, tous nos emplois auront été transposés dans la nouvelle grille avec effet rétroactif au 1er janvier 2025.

Cette mise en application se matérialisera dès les salaires perçus le 24 juin.

automne

Campagne de mesures 2025

Application des nouveaux pas de compétences et ouverture des niveaux 4B et 5C

DES VICTOIRES EN NÉGO !

Toute l'année, la CGT négocie des améliorations portant sur des éléments de nos rémunérations et sur nos conditions de travail. Voici un petit récap' des dernières avancées obtenues sur la base des propositions formulées et portées par la CGT exclusivement.



5%

Note de direction : valorisation de la mobilité interne

Nous avons obtenu une augmentation de + 5% de la rémunération pour l'agent en situation de mobilité interne lorsque cette mobilité n'entraîne pas de changement de niveau. En cas de mission, cette revalorisation pourra prendre la forme d'une prime.



Protocole d'accord : "Don de jours"

Nous avons obtenu l'ouverture du bénéfice du don de jours, au profit des agents s'occupant d'une personne âgée, même en l'absence de lien de parenté.

Note de direction : Élargissement du télétravail

- La possibilité de télétravailler à la demi-journée.
- La levée automatique de l'obligation d'effectuer 2 jours sur site en cas d'alerte météo de la préfecture pour neige, verglas, vent fort et inondation. Idem en cas de manifestation entraînant des problèmes de circulation importants. Nous avons obtenu que l'agent soit autonome dans son appréciation de la situation, y compris les collègues dont l'activité n'est pas télétravaillable : la priorité doit être de ne pas prendre de risques.
- Une compensation pour les métiers peu ou pas télétravaillables révisable au bout d'un an : 6 jours de congés supplémentaires pour les collègues du service de la maintenance et 4 jours pour les collègues des services GED et LDP. Si notre attention de départ portait sur le métier de CSU, nous avons soutenu l'importance de ne pas opérer de distinctions entre les métiers de ces services lorsque la direction s'est dite n'être pas opposée à un élargissement un peu plus étendu. Il est à noter que la CGT s'est opposée à la proposition de la CFDT de supprimer le bénéfice de cette compensation au-delà de seuils annuels : 30 jours télétravaillés pour la LDP, 22 jours télétravaillés pour la GED.



Note de direction : congés pour événements familiaux

Nous avons obtenu l'augmentation à 6 jours en cas de décès d'un parent de l'agent (3 jours auparavant).



Note de direction : médailles du travail

Grâce à l'intervention de la CGT, la période de pose du jour de congé "médaille" ne sera plus limitée au mois de la cérémonie de remise des médailles en janvier. Ce congé pourra désormais être pris au cours de l'année qui précède, dès lors que l'attribution de la médaille a été officialisée.



Protocole d'accord : Forfait mobilité durable

Nous avons obtenu la revalorisation des plafonds de la prime FMD de 500€ à 700€, (et de 600€ à 800€ en cas de cumul FMD + remboursement frais de transport public).





Réforme des retraites

62 maintenant
mais ce qu'on veut
c'est 60 ans

64 ans

c'est toujours

non

**ABROGER
LA RÉFORME**

**FINANCER
NOS RETRAITES**

**AUGMENTER
LES SALAIRES**

S'INFORMER

CONVAINCRE

MOBILISER

GAGNER

savez-vous lire
votre fiche de paie ?
tout y est.



63 ANS, UN BON COMPROMIS ?
NON ! CELA NE RENDRAIT QUE SUR UNE PARTIE DE LA RÉFORME, NE S'APPLIQUERAIT PAS AVANT 2027, ET POURRAIT ÊTRE AUSSITÔT REMIS EN CAUSE.

RETRAITES : DE L' ARGENT IL Y EN A !

RETRAITE À 64 ANS : UNE INJUSTICE ET UN NON-SENS

La retraite n'est pas un luxe !

C'est un droit à une vie après le travail. On accède à ce droit en cotisant.

À 62 ans, un-e salarié-e sur deux n'est déjà plus en emploi.

Les 64 ans ne font qu'allonger la précarité pour des milliers de seniors enfermés entre chômage, minima sociaux, maladie, invalidité et emplois précaires.

La CGT revendique :

- le retour immédiat à l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans, pour revenir à 60 ans ;
- des départs anticipés pour les carrières longues et pour celles et ceux ayant exercé des métiers pénibles ;
- un calcul de la pension sur les salaires des 6 derniers mois dans le public et en revenant aux 10 meilleures années dans le privé (au lieu de 25 années) ;
- la garantie d'un niveau de pension d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète ;
- la prise en compte des années d'études et des périodes de première recherche d'emploi et de chômage non indemnisé.

LES FEMMES : GRANDES PERDANTES DE LA RÉFORME

Les inégalités entre femmes et hommes au travail se répercutent et s'aggravent avec la retraite.

Les femmes partent plus tard à la retraite et perçoivent une pension inférieure de 38 %, en moyenne, à celle des hommes.

C'est le résultat :

- des carrières interrompues, congés parentaux, temps partiels subis, salaires plus bas, plafonds de verre ;
- de la pénibilité invisibilisée des métiers féminisés et de la dévalorisation des métiers exercés en majorité par des femmes (soins, propreté, commerce) ;
- améliorer les droits familiaux et conjugaux (droit à la pension de réversion pour les couples passés, majoration dès le 1^{er} enfant...);
- reconnaitre enfin la pénibilité des métiers féminisés.

La retraite à 64 ans aggrave cette situation.

Pour l'égalité, la CGT veut :

- instaurer l'égalité salariale : sanctionner les entreprises qui discriminent, revaloriser les métiers féminisés, assurer un vrai déroulement de carrière aux femmes et lutter contre les temps partiels imposés ;

POUR ÉVITER DE TAXER LES GRANDES ENTREPRISES ET LES PLUS RICHES, LE PATRONAT ET LE GOUVERNEMENT VOUDRAIENT FAIRE PAYER...

LES RETRAITÉ-ES !

ALORS QUE LA RETRAITE MOYENNE EST DE 1600 EUROS, DÉINDEXER LES PENSIONS OU AUGMENTER LA CSG SONT DES MAUVAISES SOLUTIONS.

Les retraites sont directement liées au salaire et à l'emploi. La CGT décrypte.

CONVENTION COLLECTIVE - PROTECTIONS COLLECTIVES

La convention collective fixe les droits et garanties collectives d'une branche professionnelle. Elle accorde des droits supplémentaires adaptés aux spécificités des secteurs (primes, congés, protections spécifiques...)

PAYER LES QUALIFICATIONS, C'EST FINANCER LES RETRAITES

La non-reconnaissance des qualifications et l'absence de déroulement de carrière organisent le décalage de plus en plus de cadres et de professions intermédiaires - notamment de nombreux métiers féminisés. Face à la pression patronale qui tire les salaires vers le bas, la CGT revendique la reconnaissance des qualifications, la transparence des grilles salariales, la garantie de l'évolution de carrière et l'indexation automatique de tous les salaires sur les prix.

PRIMES NON COTISÉES - LE PIÈGE !

L'intéressement, la participation et certaines primes ne comptent pas pour la retraite. Résultat ? Un revenu gonflé sur le moment pour celles et ceux qui en perçoivent, mais aucun droit pour plus tard.

CSG : UN PRÉLEVEMENT QUI NE CRÉE AUCUN DROIT

La contribution sociale généralisée finance le déficit de la Sécurité sociale en étant prélevée sur presque tous les revenus (salaires, retraites, allocations...). Elle n'ouvre aucun droit à des prestations sociales. Elle est régulièrement augmentée pour compenser les exonérations de cotisations. Elle fait peser une part croissante du financement de la protection sociale sur les travailleurs-se et les retraités-es. La CGT revendique le financement par les cotisations.

EXONÉRATIONS DE COTISATIONS : C'EST VOUS QUI PAYEZ

Depuis 30 ans, les exonérations de cotisations sociales ont explosé. Pourtant, ces cadeaux aux employeurs ont un impact quasi nul sur l'emploi... et négatif sur les salaires ! Les patrons sont incités à compresser les salaires vers le bas car plus un salaire est proche du Smic, plus il y a d'exonérations. Les salariés payent donc trois fois : 1/ les évolutions de carrières sont bloquées ; 2/ les droits sociaux sont sous-financés ; 3/ ces exonérations de cotisations sont compensées en grande partie par l'État - donc avec vos impôts !

ATTENTION IMPOSTURE !

L'extrême droite est fanée du patronat ! Elle souhaite les exonérations de cotisations qui assèchent nos régimes de retraite. Elle vote toujours dans l'intérêt des actionnaires et des grands groupes. Elle est contre l'indexation automatique des salaires sur les prix.

FIN DE CARRIÈRE, LA GALÈRE

L'assurée chômage n'est ni un luxe, ni un cadeau, c'est un droit auquel on accède parce qu'on a travaillé et cotisé. Mais, les dernières réformes ont durci les conditions d'indemnisation de l'assurance chômage. Recul de l'âge de départ à la retraite + réduction de la durée d'indemnisation + baisse du niveau des droits = pesanteur grandissante, notamment pour les seniors.

TOUT PART DE LÀ

IL MANQUE UNE PART DU GÂTEAU !

100 milliards d'euros de dividendes versés aux actionnaires en 2024... un record ! En privilégiant la rentabilité financière à court terme, le CAC 40 et les multinationales affaiblissent l'emploi et étouffent les petites entreprises. Si on augmente la part des bénéfices qui va aux salaires plutôt qu'aux actionnaires, on financerait en même temps les retraites.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les revenus des ultrariches ont plus que doublé en vingt ans en France. En février 2025, l'Assemblée nationale a adopté une proposition de loi restaurant un impôt plancher de 2 % sur le patrimoine de ces ultrariches, soit environ 1800 foyers (si c'était adopté au Sénat). Cela permettrait de rentrer 20 milliards d'euros chaque année dans les caisses de l'État.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 2013, les fonctionnaires doivent passer à un régime par capitalisation. Mais, pour récupérer sa « mise » par rapport à ce que l'on a versé, il faut passer 26 ans à la retraite... sauf que la durée de vie moyenne à la retraite est de 24 ans !

COTISATIONS SOCIALES : NOTRE PROTECTION SOLIDAIRE !

Les cotisations sociales, c'est bien plus que des lignes sur la fiche de paie. Elles servent à financer la santé, la retraite, le chômage, les congés parentaux et bien d'autres protections essentielles. Chacun-e cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. C'est une façon de mutualiser les risques pour ne pas être seul-e en cas de coup dur. C'est aussi le principe qui a inspiré la naissance de la Sécurité sociale. Il y a 80 ans. Afficher ces lignes sur le bulletin de salaire, c'est permettre aux salarié-es de connaître leurs droits.

ACCIDENT DU TRAVAIL / MALADIE PROFESSIONNELLE : QUAND LE TRAVAIL USE... ET TUE

Alors que l'espérance de vie en bonne santé stagne autour de 64 ans, chaque année travaillée en plus augmente les risques de maladies professionnelles, les accidents du travail et l'usure prématurée, notamment pour celles et ceux qui exercent des métiers pénibles.

AGIRC-ARRCO

Ce sont les retraites complémentaires des salarié-es du privé. La création de l'Agirc a permis que les cadres rejoignent et contribuent au système solidaire par répartition plutôt que de se tourner vers un système assuranciel ou individuel. L'épargne, c'est le chacun-pour-soi, alors que la retraite, c'est une garantie collective.

NOS IMPÔTS = NOS SERVICES PUBLICS !

Même si prélevés à la source et visibles sur votre bulletin, les impôts ne financent pas la protection sociale, mais les services publics. Ce sont deux choses différentes : la cotisation, c'est du salaire, l'imposition, c'est le bien commun.

Mais, chaque année, le gouvernement réduit les impôts pour les grandes entreprises et les plus fortuné-es, au détriment des services publics. Là encore, ce sont toujours les mêmes qui payent... et pas les plus riches !

LE SALAIRE NET, C'EST POUR LE MOIS. LE SALAIRE BRUT, C'EST POUR LA VIE.

Contrairement aux idées reçues, augmenter les salaires ne fragilise pas l'économie, bien au contraire ! Chaque euro de salaire en plus stimule la consommation, soutient la croissance et finance la Sécurité sociale et les retraites.

À chaque fois qu'un gouvernement propose de réduire des cotisations, prétendant pour que vous touchiez plus d'argent à la fin du mois, il veut, en fait, assécher le financement de tous les systèmes mis en place pour faire face aux aléas de la vie et du travail : les problèmes de santé, les accidents, les périodes hors emploi, ou même la vie après le travail - c'est-à-dire votre retraite.

BULLETIN DE SALAIRE			
Entreprise			
Convention collective			
Qualification			
	Montant	Part salariale	Part patronale
Salaires de base	- €		
Heures supplémentaires	- €		
Salaires brut	- €		
COTISATIONS			
Santé	- €	- €	- €
AT / MP	- €	- €	- €
Retraite	- €	- €	- €
Famille - Sécurité sociale	- €	- €	- €
Autres cotisations	- €	- €	- €
Primes non cotisées	- €	- €	- €
CSG	- €	- €	- €
Exonérations de cotisations	- €	- €	- €
Total	- €	- €	- €
Salaires net avant impôts		€	
Salaires net à payer		€	

Congés payés en cas de maladie

CONGÉS PAYÉS ET RTT : DES CONQUÊTES SOCIALES !

Les congés payés et la réduction du temps de travail ne sont pas tombés du ciel : elles ont été gagnées par les luttes, engagées notamment par la CGT, depuis sa création, il y a 130 ans.

À LA POINTE DU PROGRÈS

Certains régimes de retraite (SMIC, RATP, EDF) ont permis une meilleure reconnaissance de la pénibilité du travail et étaient précurseurs. Plutôt que de les supprimer, il faut étendre ces droits. C'est en ce sens que ce sont des régimes pionniers : ils montrent le chemin - alors rétablissons-les !

FINANCER ET RENFORCER NOS RETRAITES, C'EST POSSIBLE !

Il faut 15 milliards d'euros d'ici 2030, pour financer l'abrogation de la réforme Macron.

L'argent existe : il doit servir à financer nos retraites plutôt que d'alimenter les profits des actionnaires !

Allons chercher l'argent :
égalité salariale entre les femmes et les hommes : + 6 milliards d'euros ;

- lutter contre la fraude aux cotisations sociales avec le travail dissimulé : + 6 à 8 milliards d'euros ;
- soumettre à cotisation les rémunérations exemptées de cotisations sociales (intérêts, participation...) : + 4 milliards d'euros ;
- augmenter de 1 % des cotisations sociales vieillesse sur la part dite employeur : + 5 à 6 milliards d'euros ;
- mettre à contribution les revenus financiers : au moins 10 milliards d'euros ;
- recupérer les exonérations non compensées : + 3 milliards d'euros.

Au total : presque 40 milliards d'euros de ressources.

LA CAPITALISATION : LE RÊVE DE LA FINANCE

Avec la retraite par répartition, les cotisations des actifs financent les pensions des retraités-es. C'est ce qui permet à nos pensions d'échapper à la finance et son appétit sans limite.

Mais le patronat et les banques rêvent des 388 milliards d'euros de nos pensions de retraite pour spéculer. Leur objectif est un système par capitalisation où chacun-e devrait épargner pour sa retraite.

vitesse : seules les plus riches peuvent se constituer un capital suffisant, les autres survivent ;
un risque financier énorme : notre retraite est cotée en Bourse et en cas de crise, elle s'évapore ;
chacun-e subit le risque de pertes ou de faillites, tandis que les banques et les fonds de pension spéculent et profitent ;
la financiarisation de nos entreprises par des fonds de pension qui ne visent que la rentabilité immédiate.

La seule solution efficace et juste, c'est la répartition !

La retraite version « fonds de pension » ne présente que des dangers pour nous :
aucune sécurité et aucune garantie, puisqu'on ne sait pas ce que l'on reçoit, seulement ce que l'on verse ;
une retraite à deux

Contrairement à la capitalisation, grâce à la solidarité entre les générations, elle garantit une pension à toutes et tous, indépendamment des crises économiques.

CHAQUE ANNÉE, L'ÉTAT ACCORDE SANS CONDITIONS NI CONTREPARTIE 200 MILLIARDS D'EUROS D'AIDES AUX ENTREPRISES. DE GRANDES ENTREPRISES ET DES ACTIONNAIRES EN PROFITENT... À NOS FRAIS.





SOPHIE BINET
secrétaire générale de la CGT

Grâce à notre mobilisation historique, le sujet des retraites est toujours au centre de l'actualité. Le gouvernement a été contraint d'ouvrir des concertations et les parlementaires doivent ensuite voter. Patronat et gouvernement font tout pour empêcher l'abrogation de la réforme mais notre mobilisation va faire la différence. Une large majorité de Français-es comme de député-es sont toujours opposé-es à la réforme. Financer

le retour à 62 ans et même à 60 ans est à notre portée, c'est une question de répartition des richesses !

Notre pays n'a jamais été aussi riche, nous n'avons jamais compté autant de milliardaires ni versé autant de dividendes aux actionnaires. Cet argent que nous créons par notre travail doit servir au progrès social et environnemental !

2 personnes sur 3 pensent qu'il faut revenir à l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans

QUI DÉCIDE ?

La question posée est simple : quelle est la part de la richesse créée par notre travail que nous allons attribuer au financement de nos retraites ? Lorsque le patronat ou les ultrariches proposent de fixer une « règle d'or » pour plafonner la part allouée aux retraites, ça n'est pas par soucis des comptes, c'est pour éviter tout débat démocratique sur la répartition des richesses. Rien de tel pour baisser nos droits discrètement, sans même avoir besoin d'une réforme, et donc sans risquer d'affronter une mobilisation !

MA RETRAITE, COMMENT ÇA MARCHE ?



2 OPTIONS

LA RETRAITE EST GARANTIE
c'est un système à **prestations définies** :

- on cotise toute sa carrière
- on acquiert des droits à retraite
- on reçoit un niveau de pension garanti

LA RETRAITE EST UN PARI
c'est un système à **cotisations définies** :

- on cotise toute sa carrière
- on reçoit un niveau de pension aléatoire

SI BESOIN DE PLUS DE FINANCEMENT

on adapte le montant des ressources pour garantir le niveau des pensions

on adapte les prestations aux ressources existantes qui sont plafonnées ou bloquées

LES CONSÉQUENCES

- on ne joue pas en Bourse avec les cotisations
- pas de risque d'effondrement boursier ou de faillite des fonds de pension (comme cela est régulièrement arrivé ces dernières années)

- Les plus riches sont poussé-es vers l'épargne et la capitalisation. La majorité subit
- le niveau des pensions n'est pas garanti, au contraire : si le nombre de retraité-es augmente, les cotisations restent les mêmes, donc les pensions baissent

on redistribue les richesses en fonction des besoins de la population

on soumet nos retraites aux aléas des marchés et de l'économie

↑ Ce que veut la CGT

↗ Ce que veut le patronat

EN CAS DE PÉNIBILITÉ, LA RETRAITE DOIT ÊTRE ANTICIPÉE

Repousser l'âge de départ, c'est ignorer la réalité des millions de travailleur-es soumis-es à des conditions éprouvantes. La pénibilité réduit l'espérance de vie en bonne santé. La CGT se bat pour gagner des départs anticipés dès 55 ans, par exemple, en bénéficiant d'un trimestre de bonification par année d'exposition aux travaux pénibles.

LES SALARIÉ-ES EXPOSÉ-ES SONT :



3 MILLIONS
aux agents chimiques dangereux



10 MILLIONS
à de fortes contraintes physiques



4 MILLIONS
à un environnement agressif



5 MILLIONS
à des rythmes de travail atypiques



10%
qui effectuent un travail de nuit



46% et **40%**
des femmes et des hommes qui ont un travail répétitif



54% et **46%**
des femmes et des hommes qui peuvent déclencher des troubles musculosquelettiques (TMS)

Pour l'abrogation, tout dépend de notre mobilisation



POUR NOS SALAIRES TOUT DE SUITE, POUR NOS RETRAITES DEMAIN !



**3 avril on agit
1^{er} mai on mobilise
5 juin on abroge**

La sortie du conclave de la CGT a eu pour effet direct de siffler la fin du match et d'ouvrir une nouvelle partie ! Laissons à la CFDT assumer sa volonté de mettre à contributions les retraités soi-disant nantis et amplifions nos actions auprès de tous les travailleurs sans distinction.

DES BUDGETS POUR BIEN VIVRE PAS POUR PARTIR EN GUERRE !

Les infos et les chiffres s'entrechoquent : d'un côté le doublement du budget militaire de la France à 100 milliards d'euros, de l'autre l'annonce des restrictions sur la délivrance de pansement à 7 jours.

.../...

.../...

Les 800 milliards débloqués en urgence par l'Union Européenne sont à mettre en rapport avec la contre-réforme des retraites que celle-ci nous a imposé pour un déficit (contesté de 12 milliards). Bref vous l'avez compris : de l'argent il y en a. Tout est une question de choix politiques !

SALAIRE, EMPLOI, RETRAITE LE CERCLE VERTUEUX

Pour gagner des augmentations collectives de salaires à la hauteur de l'inflation galopante de ces dernières années, pour la revalorisation des pensions et allocations.

Pour l'arrêt des politiques austéritaires et des coupes budgétaires dans les politiques de l'emploi, de l'insertion et la formation professionnelle.

Pour le retour à une retraite à **60 ans** avec **37,5 ans** de durée carrière et un montant calculé sur les **10** meilleures années avec :

- **Une prise en compte des années d'étude** dans le cadre des dispositifs de solidarité ainsi que les périodes de RSA ou de recherche d'emploi
- Des **départs anticipés** pour les métiers pénibles, l'invalidité, l'incapacité, le handicap et ceux ayant un début de carrière à 16 ans.

DÈS CE JEUDI 3 AVRIL

REPRENONS LA MOBILISATION : GRÈVE ET MANIFESTATION SALAIRES-RETRAITES-HALTE A L'AUSTERITÉ

Et toujours

ACTIONS SPECIFIQUES DANS NOS SECTEURS



- > 1er avril Aide et soins à domicile et Médico-social grève en intersyndicale
- > 1er avril France Travail grève en intersyndicale
- > 15 mai Missions Locales action nationale à Paris



BONUS : CHASSE AUX OEUFS



Dans cette page, trouvez les œufs cachés par l'employeur.

Le gagnant aura le grand plaisir d'avoir gagné.

Comme toujours, la boîte à idées est ouverte
à vos revendications,
à vos remarques et à vos suggestions.

Écrivez-nous de manière anonyme :

[Cliquez-ici](#)

Vous pouvez également nous écrire un mail :

cgt@caf29.caf.fr



À bientôt !